

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1919

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 12

À l'alinéa 51, substituer aux mots :

« attribution, l'instruction »

les mots :

« instruction des demandes et de l'attribution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel